

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Départemental**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017**

**2017 DASES 18G** : Avenant à la convention avec Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker pour son action de prévention spécialisée.

**Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui demande l'autorisation de signer un avenant à la convention avec Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker pour son action de prévention spécialisée ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil, est autorisée à signer un avenant à la convention du 12 janvier 2016 relative à la prévention spécialisée (2016 – 2018), dont le texte est joint à la présente délibération, avec Jeunesse Feu Vert – Fondation Robert Steindecker, 34, rue de Picpus (12<sup>e</sup>).

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 51, chapitre 65, nature 6526, du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2017 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**

